

Synthèse



La société civile transfrontalière : 8 préconisations pour une démocratie participative proche des citoyens, à l'échelle des bassins de vie.

La saisine du Président Rottner posait au CESER la question suivante : « Comment organiser la société civile à l'échelle transfrontalière du Grand Est ? ».

L'avis a été adopté lors de la séance plénière du 8 octobre 2020.

Contexte et constats

Par leurs initiatives locales, les acteurs de la société civile ont souvent été les précurseurs de la coopération transfrontalière. Toutefois, aujourd'hui celle-ci est surtout l'affaire des pouvoirs publics. Les personnes vivant dans les zones transfrontalières ne sont le plus souvent vues que comme des habitants, des consommateurs, des actifs et trop rarement comme des citoyens, à impliquer dans la prise de décision. Pourtant, près d'un tiers de la population européenne vit sur un territoire frontalier et le Grand Est est la 1ère région frontalière de France et de l'Union Européenne.

C'est pourquoi le CESER a souhaité reformuler ainsi la question de la saisine : « Comment faire émerger la participation d'une société civile transfrontalière dans le Grand Est ? »

La réflexion a d'abord porté sur la définition du concept de société civile, qui peut recouvrir des sens très différents, mais ne peut s'appréhender que dans sa relation avec l'Etat. Comme ce dernier, la société civile repose sur un socle de valeurs communes, d'histoire et de culture propre à une communauté nationale. La société civile étant un fait culturel et politique, il y a autant de sociétés civiles que de pays. Dès lors, on mesure aisément la difficulté qu'il peut y avoir à créer une culture de participation transfrontalière, sur deux, voire trois (Rhin Supérieur) ou quatre (Grande Région) pays différents.

Le CESER passe en revue les formes que prend l'expression de la société civile transfrontalière dans le Grand Est (conseil de développement d'une Eurométropole, CESGR, associations de frontaliers, ...). Ces structures ont le mérite d'exister, parfois depuis longtemps, mais elles concernent souvent la même tranche de la population (bien insérée, cultivée, assez âgée), elles manquent de moyens et restent des lieux de débat sur des questions générales, éloignées du terrain et des projets concrets.

Le CESER considère que l'organisation d'une société civile à l'échelle transfrontalière ne peut être abordée à l'échelle du Grand Est, trop vaste et trop divers. Idéalement la société civile devrait être appréhendée au niveau des territoires transfrontaliers organisés en GECT ou GLCT. Ou à défaut, à l'échelle des grandes entités transfrontalières reconnues par les programmes européens : Rhin Supérieur, Grande Région, France-Wallonie-Vlaanderen.

Le CESER constate par ailleurs que si la frontière est une opportunité pour beaucoup, elle induit aussi des déséquilibres et des tensions qui nuisent à la cohésion sociale. Pour contrer ce risque de fragmentation, le CESER estime nécessaire la mise en œuvre d'un co-développement. Par les relations plus équilibrées

qu'il suppose nécessairement, celui-ci est seul en mesure de créer une communauté de destin de part et d'autre de la frontière et donc de favoriser l'émergence d'une société civile transfrontalière.

Selon le CESER, toute politique de coopération transfrontalière doit viser la mise en œuvre d'un réel co-développement. C'est dans cette optique qu'il formule les 8 recommandations suivantes.



Préconisations

Valoriser l'histoire et l'identité transfrontalières du Grand Est : créer un itinéraire culturel transfrontalier comprenant l'ensemble des sites d'intérêt existant dans le Rhin Supérieur et en Grande Région.

Créer des événements transfrontaliers (sportifs, culturels, économiques, festifs, ...) sur les quatre frontières.

Œuvrer en faveur du plurilinguisme : multiplier les échanges scolaires et voyages à l'étranger, créer des établissements scolaires transfrontaliers, mettre en place un Erasmus des métiers.

Impliquer les jeunes : créer un service civique transfrontalier universel, organiser des rencontres transfrontalières à destination des jeunes.

Valoriser l'engagement citoyen : créer un prix régional des initiatives citoyennes transfrontalières et un fonds citoyen transfrontalier, réactiver le projet de création d'un statut d'association européenne.

Faciliter la participation numérique : créer une plateforme numérique de consultation, offrir la possibilité de lancer des pétitions publiques.

Travailler en réseau, relier les réseaux : prévoir des protocoles spécifiques pour les situations de crise dépassant le cadre national, étoffer le réseau de structures d'information sur les problématiques transfrontalières,

Mieux utiliser le levier des micro-projets : assouplir les règles de financement des micro-projets transfrontaliers, proposer aux petites structures un dispositif régional d'assistance : accompagnement dédié, fonds d'amorçage spécifique, voire portage de micro-projets pour le compte des associations dépourvues des moyens matériels et humains nécessaires.



Bruno THERET
Président du Pôle
Relations extérieures



Patrice HARSTER
Rapporteur du Pôle
Relations extérieures